



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 9 mars 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 2 mars 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Frédéric ALLEMANN (à compter de la question n° 2), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question n° 4), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question n° 4), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET (à compter de la question n° 2), M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE (à compter de la question n° 4), M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT (à compter de la question n° 2), Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 34 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA (à compter de la question n° 2), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 4), M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 5), Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Sylvie WANLIN.

Absents :

M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Emmanuel DUMONT (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n° 35), M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Christophe LIME, Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 16), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 5), Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à compter de la question n° 4), Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 4), M. Ludovic FAGAUT, M. Philippe GONON (à compter de la question n° 4), M. Jacques GROSPERRIN (à compter de la question n° 5), Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Christine WERTHE.

Procurations de vote :

M. Eric ALAUZET à Mme Françoise PRESSE, Mme Claudine CAULET à Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Pascal CURIE à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Myriam LEMERCIER à Mme Danielle DARD (à compter de la question n° 35), M. Christophe LIME à M. Thibaut BIZE, Mme Rosa REBRAB à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karima ROCHDI à M. Nicolas BODIN, M. Dominique SCHAUSS à M. Thierry MORTON (à compter de la question n° 16), M. Rémi STHAL à Mme Anne VIGNOT, Mme Ilva SUGNY à M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question n° 5), Mme Catherine COMTE-DELEUZE à Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 5), Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Michel OMOURI (à compter de la question n° 4), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Philippe GONON à Mme Mina SEBBAH (à compter de la question n° 4), Mme Sophie PESEUX à Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Christine WERTHE à M. Pascal BONNET.

OBJET : 38 - ZAC La Fayette - Bilan de clôture au 31 janvier 2017 - Suppression de la ZAC

ZAC La Fayette
Bilan de clôture au 31 janvier 2017
Suppression de la ZAC

Rapporteur : Mme DARD, Première Adjointe

Par délibération en date du 17 novembre 1986, le Conseil Municipal a créé la ZAC du Parc d'Activités La Fayette.

Par délibération en date du 7 novembre 1988, le Conseil Municipal a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC, portant sur une surface de 27 hectares.

Par délibération en date du 26 mars 1990, le Conseil Municipal a décidé de lancer la procédure de concertation en vue de l'extension du périmètre, la surface étant portée à 46 hectares.

Par délibération en date du 15 avril 1991, le Conseil Municipal a approuvé le dossier de création et le bilan de concertation de la ZAC portant sur un périmètre de 46 ha 25 a 25 ca.

Par délibération en date du 23 septembre 1991, le Conseil Municipal a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC, et confié à la sedD la réalisation de l'opération d'aménagement «ZAC La Fayette» par voie de concession.

Cette opération accueille des activités et entreprises non polluantes et des services tertiaires. Son aménagement a été conçu pour accueillir les entreprises dans un environnement urbain de qualité, à proximité immédiate d'équipements et de services présents dans les quartiers voisins.

Le dernier bilan révisé établi au 31 décembre 2014 a été approuvé par le Conseil Municipal en date du 18 juin 2015.

Le présent document a pour objet de présenter le bilan de clôture au 31 janvier 2017, bilan qui prend en compte les différentes actions menées dans le cadre de la concession.

En synthèse et globalement, le montant du bilan dont les postes principaux sont exposés ci-dessous s'élève à 9 052 909,73 € HT.

ACTIF		PASSIF	
ACQUISITIONS	1 532 648,63 €	CESSIONS FONCIERES	5 703 147,58 €
ETUDES	238 279,32 €	CESSIONS CONCEDANT	689 068,84 €
TRAVAUX ET HONORAIRES	4 800 033,63 €	PARTICIPATIONS CONCEDANT	2 289 250,60 €
FRAIS ANNEXES	487 895,82 €	AUTRES PARTICIPATIONS	196 672,08 €
FRAIS FINANCIERS	1 166 867,98 €	PRODUITS FINANCIERS	64 014,38 €
REMUNERATION SOCIETE	740 848,24 €	PRODUITS DE GESTION	20 203,87 €
FONDS DE CONCOURS	86 336,11 €	FONDS DE CONCOURS	90 552,39 €
TOTAL ACTIF	9 052 909,73 €	TOTAL PASSIF	9 052 909,73 €

Le bilan de clôture fait ressortir une participation définitive du concédant à l'opération, englobant cessions et participations selon la répartition ci-après, de 2 978 319,44 €. Aussi, dès approbation du présent bilan ainsi équilibré en investissement et en recettes, le concessionnaire restituera au concédant, au titre des participations versées, la somme de 76 183,12 €.

ENGAGEMENT CONCEDANT	ENGAGEMENT DEFINITIF	ENGAGEMENT AU 31/12/2016	SOLDE ENGAGEMENT 2017
Cessions au concédant	689 068,84 €	689 068,84 €	0,00 €
Participations du concédant	2 289 250,60 €	2 365 433,72 €	- 76 183,12 €
Engagement global du concédant	2 978 319,44 €	3 054 502,56 €	- 76 183,12 €

Par ailleurs, la clôture de la ZAC permet de constater que la mission confiée à la sedD est terminée et, notamment, que le programme des équipements publics est réalisé et que les voies ont été intégrées dans le domaine public.

En conséquence, il convient de procéder à la suppression de la ZAC, conformément à l'article R. 311-12 du Code de l'Urbanisme. Cette suppression a pour conséquence le rétablissement de la Taxe d'Aménagement sur cette zone.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le bilan de clôture de la concession d'aménagement «ZAC La Fayette» au 31 janvier 2017, lequel porte sur un montant de 9 052 909,73 € HT avec :

- **à l'actif des investissements réalisés à hauteur de 9 052 909,73 € HT ;**
- **au passif des produits à hauteur de 9 052 909,73 € HT qui prennent en considération un engagement global de la Ville de Besançon à l'opération pour 2 978 319,44 € qui se répartit comme suit :**

- **cession à la Ville de Besançon pour 689 068,84 € ;**
- **participations de la Ville de Besançon pour 2 289 250,60 €, après restitution par le concessionnaire au concédant de la somme de 76 183,12 € ;**

- constater un solde financier positif de 76 183,12 € qui revient à la collectivité concédante, versé dans le mois suivant la réception du titre de recettes correspondant, sur la ligne 13.824.1328.0088016.30100,

- décider d'affecter cet excédent au budget principal ;

- donner quitus à l'aménageur sedD pour l'ensemble de ses missions au titre du traité de concession et de ses avenants ;

- décider de la suppression de la ZAC La Fayette.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3 (1 abstention), le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. FOUSSERET et M. BODIN (2) n'ont pas pris part au vote.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint suppléant,



Nicolas BODIN,
Deuxième Adjoint.

Préfecture du Doubs

Reçu le 24 MARS 2017



Contrôle de légalité

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 48

Contre : 0

Abstentions : 2

Conformément aux dispositions des articles R. 311-12 et R. 311-5 Alinéa 2 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera affichée pendant un mois en Mairie. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.